# Utiliser le DPI Osiris - Pharmaciens

**7 heures**
**332601**

**Objectifs pédagogiques**
Acquérir les fondamentaux du dossier de soins du DPI Osiris
Organiser le dossier pharmacie du patient / résident / usager à l'aide du DPI Osiris
Tracer les actions dans le dossier du patient / résident / usager

**Public(s)**
Administrateur médical, pharmaciens, préparateurs en pharmacie

**Pré-requis**
Aucun

**Modalités pédagogiques**
En présentiel
Pratique intensive (travaux pratiques)

**Moyens et supports pédagogiques**
Support(s) de formation par apprenant

**Modalités d'évaluation et de suivi**
Évaluation en cours et fin de formation
*Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification*

**Formateur**
Formateur
Consultant Progiciel Osiris

**Programme**

**Naviguer dans le Dossier Patient / Résident / Usager**
Localiser un patient / résident / usager
Rechercher un patient et ses informations administratives
Comprendre la notion d'identité de patient (identitovigilance)
Visualiser le dossier patient / résident / usager
Mettre à jour la base médicament
Mettre à jour le livret thérapeutique (BCB)
Mise en œuvre des plans de dispensations
Mettre en œuvre des dotations
Mise en œuvre de formulaire de prescriptions (antibiotiques, …)
Renseigner les équivalences
Paramétrer les vaccinations
Renseigner et synthétiser l'information dans les fiches du dossier patient et produire des documents
Prendre connaissance des ordonnances (cahier de prescription, ordonnances de sortie)
Valider les prescriptions (avec mail envoyé aux prescripteurs pour les prescriptions notées en refus)
Sortir des états simples dans Osiris (liste de médicaments)
Réagir en cas d'indisponibilité du DPI Osiris : Procédure dégradée

Formation adaptée aux besoins de l'établissement :
Le contenu proposé par le SIB est adapté en fonction de besoins de l'établissement.
Les règles d'usage et consignes propres à chaque établissement/service sont proposés par les référents de l'établissement, puis intégrés au programme de formation.
Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement. Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement.